




**Reportage sur
l'importance d'adopter
l'agroécologie au Maroc**





Depuis quelques années, les modèles agricoles visant le respect de la nature et de la santé se diversifient et s'institutionnalisent, à la faveur d'une adhésion croissante par la société marocaine à ce type de pratiques. Deux principaux sous-modèles ont émergé : le premier s'inscrit dans l'approche industrielle et ambitieuse, à travers une certification étatique, de passer d'un marché de niche à un marché émergent à l'international : il s'agit de l'agriculture biologique. Le second est pratiqué par des paysans et des néo-ruraux à des fins principalement vivrières et de commercialisation à petite ou moyenne échelle : il s'agit de l'agroécologie.

Pour Rachida Mehdioui, présidente du Réseau des Initiatives Agroécologiques au Maroc (RIAM), « L'avenir du Maroc et sa sécurité alimentaire pourront être assurés par l'agroécologie »⁽¹⁾. D'un côté, comme le rappelle cet autre membre du RIAM, « l'agroécologie n'a rien inventé »⁽²⁾. Ce modèle reprend un certain nombre de pratiques anciennes qui avaient été sacrifiées au profit de la modernisation et de l'industrialisation agricole. Au Maroc par exemple des populations paysannes exercent, encore aujourd'hui, une agriculture traditionnelle sans intrants chimiques et qui respecte le rythme des saisons ainsi que la biodiversité naturelle. Cette classe paysanne est toutefois marginale (ou marginalisée) dans le contexte de transition agricole actuel. D'un autre côté, l'étude scientifique et l'innovation technique et numérique dans le domaine agricole permettent de mieux s'adapter aux changements climatiques et aux besoins des populations. Par ailleurs, tandis que l'agriculture traditionnelle sert principalement un besoin familial ou communautaire, l'agroécologie renvoie à des pratiques et des modes de production agricoles qui respectent consciemment l'environnement et un certain sens de l'équité socio-économique⁽³⁾.

Cet article se propose de bien définir et de faire un point sur l'état de l'agroécologie au Maroc. Réalisé à partir d'une série d'entretiens menés auprès des agroécologistes, son objectif est de susciter une réflexion élargie sur le sens normatif de l'agroécologie comme modèle agricole, mais aussi comme mode de consommation responsable, modèle économique durable et instrument de revendication d'une identité solidaire et développementaliste.

1- Entretien avec Rachida Mehdioui, Présidente du Réseau des Initiatives Agroécologiques au Maroc (RIAM), Région de Rabat, Novembre 2020.

2- Entretien avec Catherine Fillipone, Membre du RIAM, Région de Rabat, Septembre 2020.

3- Entretien avec Annie Mellouki, ancienne Présidente du RIAM, Région de Rabat, Novembre 2020.

Une démarche durable et militante

L'agroécologie au Maroc est mal connue. Elle est souvent confondue avec le « beldi » ou avec les produits labellisés « agriculture biologique ». Pourtant, sa production, principalement constituée d'espèces sauvages et de cultures vivrières, est relativement importante. L'arganier en est l'exemple le plus emblématique, d'autant plus que l'Etat lui accorde une importance considérable⁽⁴⁾.

De nombreux Marocain.e.s se tournent désormais vers l'agroécologie, représentée comme une façon de protéger la santé des individus, comme un moyen de lutter contre le réchauffement climatique, comme un contre-modèle face à l'industrie capitaliste, ou tout simplement par rationalité, considérant qu'elle est plus rentable sur le long terme. Selon Ahmed Hakimi, un ingénieur télécom converti en producteur et formateur agro-écologiste, « si on calcule le cout de revient de l'agroécologie par rapport à l'agrochimie, on s'aperçoit que cette dernière est largement défailante »⁽⁵⁾. Ce type de pratique relève pourtant du militantisme puisque, comme le déclare l'un des membres du RIAM : « le combat consiste déjà à faire reconnaître et à valoriser le concept d'agroécologie au niveau étatique »⁽⁶⁾.

Le RIAM : un rôle central dans la gouvernance marocaine de l'agriculture durable

Le Réseau des Initiatives pour l'Agroécologie au Maroc (RIAM) est un réseau de productrices/eurs, de militants associatifs et de consommateurs, dont l'objectif est de promouvoir l'agroécologie comme modèle agricole et économique. L'un des projets phares du RIAM est le développement de « marchés paysans éco-solidaires » et de réseaux de commercialisation de « paniers bio ». L'autre accomplissement notable du RIAM est la création d'un label « Agroécologie Maroc » fondé sur un Système Participatif de Garantie (SPG), qui se distingue de la certification « Bio » encadrée par l'Etat.

Dans sa définition la plus globale, l'agroécologie renvoie à la mise en œuvre de systèmes agricoles holistiques qui intègrent à la fois des considérations agronomiques, environnementales, climatiques, économiques et sociales. Son objectif est de pratiquer une agriculture durable sans intrants chimiques, faiblement consommatrice en eau et en énergie, qui favorise la vie dans les sols, qui promeut la biodiversité et qui produise des polycultures naturelles et

4- « La production biologique au Maroc », Agriculture du Maghreb, URL : <http://www.agri-mag.com/2017/04/la-production-biologique-au-maroc/>

5- Entretien avec Ahmed Hakimi, Agriculteur et formateur en agroécologie, Région de Casablanca, Septembre 2020.

6- Entretien avec Jean Isbecque, Ingénieur agronome en sciences du sol, Responsable Technique de la Coopérative maroco-africaine d'agroécologie, Directeur du BEE (Bureau d'Etudes pour l'Environnement), Rabat, Septembre 2020.



de bonne qualité pour la santé. L'agroécologie est donc une agriculture biologique en général sans en posséder forcément le label reconnu par le Ministère de l'agriculture marocain, tandis que l'agriculture biologique certifiée au Maroc ne prend pas en compte nécessairement tous les aspects sociaux et environnementaux convenus dans la démarche agroécologique. Aussi, comme le rappelle à juste titre Raja Jbali, directrice de l'association Terre et Humanisme Maroc, « l'agroécologie est faite pour des petites exploitations ou des coopératives, de façon à lutter contre la pauvreté au niveau local, tandis que le Bio peut être fait pour être exporté en masse »⁽⁷⁾. En effet, au Maroc comme ailleurs, les partisans de l'agriculture biologique certifiée souhaitent se conformer aux règles de l'agro-industrie à grande échelle afin de pouvoir les concurrencer. Ainsi pour Slim Kabbaj, Président du Club des Entrepreneurs Bio (CEBio), « Ce qui n'est pas business n'est pas durable. Le militantisme, à un moment donné, doit faire en sorte qu'on équilibre les budgets. (...) Tout le monde se plaint du prix, mais si ce n'est pas consommé à grande échelle, les prix ne vont pas diminuer. C'est la règle de l'offre et de la demande »⁽⁸⁾.

Outre le fait que sa production se veut biologique, c'est-à-dire sans pesticides chimiques, l'agroécologie repose sur des fonctionnements divers tels que la permaculture ou la biodynamie, et peut avoir des objectifs multiples tels que la régénération des sols (en évitant le labour) ou l'entrepreneuriat social et solidaire (en valorisant l'estime de soi des agriculteurs et le coût du produit). Il n'existe donc pas une seule façon de pratiquer l'agroécologie puisqu'il s'agit avant tout d'un concept. La difficulté réside bien dans cette dimension : en politique, le plus dur des combats est celui des normes, définies comme des ensembles d'idées, de valeurs et de façons de faire. Plus que la puissance économique ou militaire, la puissance d'un acteur politique se mesure sur sa capacité à diffuser ses propres normes et à les faire admettre comme la nouvelle « normalité » qui devient en soi une « normativité ». Cela veut dire que ce que l'on admet comme normal finit par devenir une règle à laquelle on considère que les autres doivent se soumettre.

	AGROÉCOLOGIE	PERMACULTURE	AGRICULTURE BIOLOGIQUE	AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE	BIODYNAMIE
SPÉCIFICITÉS	Étude de l'écologie et du système alimentaire dans un ensemble disciplinaire intégrant les sciences agronomiques, les sciences écologiques, et les sciences humaines et sociales, selon une vision holistique.	Un mode de culture holistique s'inspirant de la nature pour développer des systèmes agricoles en synergie, basés sur la diversité des cultures, leur résilience et leur productivité dont l'objectif principal est la promotion de systèmes économiquement viables et durables à long terme.	Un mode de production régi par une réglementation interdisant l'utilisation des produits de synthèse (engrais chimiques, pesticides, etc.) et qui les remplace par d'autres méthodes incluant des produits issus des plantes ou des animaux. L'agriculture biologique peut se faire à petite échelle ou à une échelle industrielle.	Un ensemble de pratiques agricoles dont l'objectif premier est de renforcer naturellement la qualité des sols ou de restaurer leur fertilité, et donc d'améliorer la productivité.	Une forme d'agriculture biologique basée sur la recherche d'équilibre entre le système de production et son environnement global pris comme la Terre au sens large. Le respect des rythmes de la journée, de l'année ainsi que du cycle lunaire et les rythmes astraux sont pris en compte.

7- Entretien avec Raja Jbali, directrice de Terre et Humanisme Maroc, Région de Casablanca, Novembre 2020.

8- Déclaration de Slim Kabbaj, Président du Club des Entrepreneurs Bio (CEBio), pour le Matin TV en marge du salon «Bio Expo Maroc», Casablanca, 21 juin 2019. Lien : https://www.youtube.com/watch?v=-G_oHiGvidQ

Dans le domaine agricole, la normativité dominante actuelle est liée aux pratiques de l'agro-industrie. A l'échelle mondiale, on redoute l'insécurité alimentaire liée à la hausse démographique et la rareté des ressources, que l'on veut atténuer par l'industrialisation agricole. Au Maroc, ce discours est aussi celui des décideurs politiques et des firmes privées dont l'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire du Maroc mais aussi de participer à la croissance économique par le développement de produits destinés à l'exportation. La tendance est donc à l'agrandissement des surfaces, à la monoculture et à la contractualisation de la production agricole. Les paysans transitent vers le statut d'ouvrier agricole, et sont intégrés à de nouveaux marchés. Le travail est rémunéré de façon journalière ou à la tâche, et quelque fois de façon permanente. Ces changements ont affecté les rapports sociaux au sein des régions rurales. Le rapport à la terre n'est plus un mode de vie mais un métier. Les rapports de genre aussi ont été bouleversés. Comme le remarquent ces chercheurs dans leur étude sur les nouvelles modalités du travail agricole dans le Saïss, «les nouvelles opportunités de travail bénéficient surtout aux hommes, en contribuant positivement à leur identité masculine. (..). Les ouvrières doivent renégocier continuellement leur identité d'ouvrière, afin de préserver leur honneur et celui de leur mari, ou encore pour échapper aux médisances des voisins. (...) Les filles se font sexuellement harceler par des ouvriers, les gérants ou caporaux. Elles ne portent pas plainte par ce que c'est leur réputation qui est en jeu »⁽⁹⁾. Travailler dans le champ familial est différent du travail salarié dans une exploitation d'inconnus. Ainsi, ce n'est pas le travail féminin qui pose un problème, c'est la contractualisation de ce travail en dehors du cercle de la communauté qui met les femmes en danger. Cette situation est due à une transition qui ne prend pas en charge l'éducation, la sécurité et la reconfiguration des attributions sociales.

Selon la FAO, si l'agro-alimentaire répond à une forte demande de produits à haute valeur ajoutée, les avantages ne seront pas partagés par tous. Les petit.e.s productrices/eurs auront du mal à se conformer à des normes strictes. Dans de nombreux pays en développement, une industrialisation trop rapide peut causer du tort car peu de gouvernements prennent en compte les questions complexes qu'elle comporte⁽¹⁰⁾.



© Soufyane Fares



© Yousra Abourabi

9- Bossenbroek, Lisa ; Errahj, Mostafa ; et Alime, Najoua El. « Les nouvelles modalités du travail agricole dans le Saïss au Maroc : l'émergence des inégalités identitaires entre l'ouvrier et l'ouvrière ? » In : Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation, Casablanca : Centre Jacques-Berque, 2015, URL : <https://books.openedition.org/cjb/1054?lang=fr>

10- FAO, « Boom de l'agroalimentaire: vers une vision cohérente », avril 2007, URL : <http://www.fao.org/ag/fr/magazine/0704sp3.htm>

Le rôle de la FAO dans la promotion de l'agroécologie au Maroc⁽¹¹⁾

L'agroécologie fait partie intégrante de la vision de la FAO pour une alimentation saine et une agriculture durable. La représentante de la FAO Maroc, Florence Rolle, a d'ailleurs rappelé que le paradigme de la révolution verte a atteint ses limites et que l'organisation prévoit désormais « le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agro-écologie, dans les futures activités de planification »⁽¹²⁾. L'organisation conduit plusieurs projets dans ce sens, à l'exemple du projet sur « La conservation de la biodiversité et atténuation de la dégradation des terres par une gestion adaptable des systèmes du patrimoine agricole ». Ce dernier repose sur une gestion adaptative du patrimoine agricole dans cinq sites oasiens, notamment Imilchil, Ait Mansour, Figuig, Assa et Akka, et leur intégration dans le Système du Patrimoine Agricole Mondial (SIPAM).

Il faut dire que le profil des productrices/eurs agroécologistes au Maroc ne se situe pas dans cette normativité. Zineb Benrahmoune, productrice dans la région de Shoul, en est un exemple probant : forestière de carrière, elle a quitté son métier pour se consacrer entièrement à son projet, représenté comme un mode de vie holistique. Du mode de production et de commercialisation au mode de gouvernance des employés et de leurs enfants qu'elle qualifie comme ses « enfants spirituels », l'ensemble de son exploitation doit servir un objectif mystique. Pour elle, c'est par ce projet qu'elle sert la divinité. Elle se définit ainsi comme une bénévole au service de l'environnement et des personnes qui se nourrissent de sa terre, au sein de laquelle habitent deux familles. Elle pratique la permaculture, la biodynamie, la préservation et la réintroduction de semences anciennes et oubliées et l'entrepreneuriat social et solidaire tout à la fois⁽¹³⁾. Pour de nombreux agroécologistes, il existe une véritable sacralité à travailler la terre de cette façon⁽¹⁴⁾.

Le profil de Zineb Benrahmoune n'est pas isolé. Non pas dans le sens où les productrices/eurs agroécologistes marocain.es s'inscrivent tous dans une démarche de renoncement aux biens matériels au profit de services rendus à la nature et aux humains, mais dans le sens où la quasi-majorité - pour ne pas dire la totalité - des productrices/eurs sont bien informés et assez conscients de l'enjeu environnemental, social, économique et politique d'une telle démarche. C'est le cas de Radouane El Khallouki, issu d'une famille d'agriculteurs de la région de Shoul, qui a fait le choix de transiter vers l'agroécologie et grâce à laquelle il a pu monter une micro-entreprise (vente de paniers bio), suivre des formations commerciales et techniques, voyager au Japon, en Europe, en Afrique, apprendre la pratique de plusieurs langues, et élever plus généralement ses connaissances et ses compétences⁽¹⁵⁾.

Le choix de l'agroécologie est ainsi une démarche militante car le rendement d'une telle exploitation n'atteint pas celui des cultures dites conventionnelles. Pour compenser la baisse des rendements, les prix des produits sont donc plus élevés.

11 - Entretien avec Florence Rolle, Représentante de la FAO au Maroc, Région de Rabat, Novembre 2020.

12 - Allocution de Mme Florence Rolle, Représentante de la FAO au Maroc, Conférence CAM-FAO-FIMABIO « L'agriculture durable, plusieurs voies pour une croissance inclusive et écologique », organisée en marge du SIAM, Meknès, avril 2019.

13 - Entretien avec Zineb Benrahmoune et visite de la ferme agro-écologique, "Le Jardin de Zineb", Région de Shoul, Septembre 2020.

14 - Entretien avec Julien Sainsaulieu, Consultant et formateur en Agroécologie, Région de Marrakech, Septembre 2020.

15 - Entretien avec Redouane el Khallouki et visite de sa ferme agro-écologique, Région de Shoul, Juillet 2020.



Des bénéfices immatériels

Tous les agroécologistes, qu'ils soient néo-ruraux comme Zineb Benrahmoune ou bien issus de familles d'agriculteurs comme Radouane El Khallouki, obtiennent des gains immatériels qui, pour eux, dépassent largement la faiblesse des revenus financiers : 1/ le savoir et les connaissances acquises, 2/ le service rendu à l'environnement et 3/ la dimension sociale et solidaire de leur modèle économique. Ces trois dimensions contribuent infailliblement à l'estime de soi.

Concernant le premier gain immatériel (le savoir), il existe parmi la communauté des agroécologistes cette nécessité d'apprendre constamment comment améliorer la résistance des plantes face aux aléas climatiques ou aux attaques de parasites. Ces informations n'étant pas toujours disponibles ou étant aussi fondées sur des savoirs et des expériences empiriques, dépendamment des lieux et des types de cultures, les productrices/eurs agroécologistes acquièrent de ce fait à la fois des réflexes d'auto-apprentissage et d'auto-formation. Ils développent aussi des réseaux de solidarité, facilités par internet, pour échanger l'information et les résultats de leurs expériences propres. Ce type de comportement est rarement observé chez les producteurs agricoles traditionnels ou conventionnels au Maroc. Ces derniers s'inscrivent principalement dans une démarche de reproduction d'un savoir-faire familial et/ou d'application des recommandations des ingénieurs de l'Etat, et enfin de valorisation des rendements et de la production dans un objectif d'accumulation des bénéfices. Dans le cas des agriculteurs traditionnels convertis à l'agroécologie, les connaissances acquises et la possibilité de les transmettre à autrui semblent clairement avoir un impact sur leur estime de soi en tant qu'agriculteurs. Cette dimension est d'autant plus visible chez les paysans traditionnels tels que Radouane El Khallouki. Enfin, les productrices agroécologistes sont davantage reconnues et respectées par leurs pairs à comparaison des ouvrières agricoles.

Concernant le deuxième gain immatériel (le service rendu à l'environnement), il croit de façon interdépendante avec l'accumulation du savoir. Plus les producteurs agroécologistes se forment sur les pratiques de l'agriculture durable et responsable, et plus ils conscientisent le lien entre ces pratiques et la préservation de la biodiversité. Ainsi, des pratiques simples déjà intégrées pour des raisons de survie, telles que l'économie de l'eau, deviennent conscientisées et

Agrisud et la Fondation Norsys : un exemple d'implication du secteur privé⁽¹⁶⁾

Agrisud International est une ONG qui mène des projets de développement dans 14 pays, en partenariat avec des associations locales. Au Maroc, Agrisud œuvre avec la Fondation Norsys, fondation d'entreprise spécialisée en informatique. Le partenariat consiste à accompagner de très petites entreprises agricoles familiales dans le développement durable de leurs activités. Leur action contribue également à consolider les dynamiques territoriales afin que l'environnement de ces TPE agricoles soit porteur au niveau environnemental, social et économique.

À cet égard, la collaboration entre Norsys et Agrisud a permis d'accompagner 49 familles d'agriculteurs dans l'amélioration des performances de leurs activités, tout en préservant les sols, l'agro-biodiversité et l'eau. Dans le même contexte, un autre projet pilote d'agroécologie dans la région de Marrakech, a également permis de soutenir les agriculteurs dans la commercialisation de leurs produits.

accentuées. Zineb Benrahmoune par exemple est fière de dire qu'elle n'arrose quasiment pas sa terre, et recourt à de multiples mécanismes pour préserver l'eau existante : « parfois la nature souffre, mais si les plantes doivent mourir par manque d'eau, nous devons faire confiance à la nature. Elles renaîtront plus fortes l'année suivante »⁽¹⁷⁾. Il est possible de dire en quelque sorte que les agroécologistes ont développé une éthique écologiste, que certains relient à un devoir spirituel. C'est le cas de Zineb Benrahmoune pour qui le service rendu à l'environnement semble créer un sentiment d'élévation positive. Cette observation va à l'encontre de l'idée selon laquelle l'humain est mu principalement par son propre intérêt égoïste, à savoir la maximisation de son profit. Elle semble conforter l'idée inverse : celle que l'émancipation humaine est entraînée par l'action solidaire. Enfin, les agroécologistes animés par une morale écologiste n'ont pas pour autant un discours moraliste ou culpabilisateur sur l'environnement.

Concernant le troisième gain immatériel (la dimension sociale et solidaire), il est possible d'observer la constitution d'une véritable communauté normative et humaine des agroécologistes. Elle s'illustre par la création de réseaux, d'associations et de fédérations et se manifeste, dans la pratique par un échange d'informations et de produits. Les semences en constituent un exemple probant. Pour pallier les difficultés de se procurer des graines paysannes (qui ne sont pas stériles et qui présentent une grande variété de cultures), les agroécologistes procèdent à un système bien connu dans le Maroc ancien : l'échange informel de graines. Des graines plantées dans un champ sont plantées dans un autre l'année suivante, si bien que ces dernières renforcent leur immunité et leur résistance dans différents milieux climatiques. A travers cet échange, beaucoup parviennent ainsi à réintroduire des variétés anciennes dans des régions entières. C'est le cas par exemple de Abdelaziz Rami, issu d'une famille d'agriculteurs de la région de Meknès, reconverti à l'agroécologie, qui a réintroduit dans sa région un blé du Maroc ancien, qualifié de « Azzari'a al harcha ». Pour lui, « l'échange de graines est un geste bien naturel basé sur le partage »⁽¹⁸⁾.

Par ailleurs, la grande majorité des projets agroécologiques au Maroc sont fondés sur un modèle économique qui promeut un partage plus équitable des recettes entre les agricultrice/eurs et les travailleurs agricoles. Etant donné la petite taille des terres, les agricultrices/eurs favorisent la création de coopératives : ainsi les droits de chaque associé sont égaux et les bénéfices sont partagés. C'est le modèle privilégié notamment par Souhad Azenoud, apicultrice de formation et fondatrice de plusieurs coopératives dont Ariaf Kissane en 2006⁽¹⁹⁾. A travers ce type modèle économique social et solidaire, Souhad Azenoud a favorisé la formation de nombreuses femmes en agroécologie et réintroduit notamment des anciennes semences menacées, en particulier le petit épeautre.

16- Entretien avec Imane Taame, Directrice de la fondation Norsys, Région de Marrakech, Novembre 2020.

17- Entretien avec Zineb Benrahmoune, Ferme agroécologique, "Le Jardin de Zineb", Région de Shoul, Septembre 2020.

18- Entretien avec Abdelaziz Rami, agroécologiste, Région de Meknès, Septembre 2020.

19- Entretien avec Souhad Azenoud, Agroécologiste, Région de Fès, Septembre 2020.

Terre & Humanisme Maroc à l'origine de l'émergence du secteur agroécologique local ?

Depuis 2001, Terre & Humanisme Maroc travaille au renforcement de l'autonomie des paysans, femmes et hommes, en les accompagnant vers une production agricole durable tout en valorisant les terroirs de l'agroécologie. De fait, la formation d'animateurs en agroécologie constitue une préoccupation majeure de l'association, avec l'idée de diffuser, au niveau local, les pratiques de base de l'agroécologie. Parmi les lieux de formation, le Carrefour des Initiatives et des Pratiques Agroécologiques, qui se situe dans le village de Douar Skoura, constitue un lieu de recherche et d'expérimentation cherchant à répandre des techniques pérennes dont l'efficacité est démontrée dans une ferme expérimentale. En parallèle, le projet « Femmes Semencières », en partenariat avec l'ONU, comporte une dimension sociale indéniable. Il s'agit de former des groupes de femmes à la production et à la conservation des semences locales, pour qu'elles puissent développer des activités génératrices de revenu, et de revaloriser ainsi leur rôle dans la vie agricole.



Un pari réalisable

Pour un.e agricultrice/eur traditionnel, passer de l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie n'est tout de même pas facile. Il faut avoir un sol qui n'a pas été trop abimé par le labour et les intrants, et qui possède une fertilité naturelle. Il faut avoir un capital pour tenir le temps de la transition. Il faut avoir des connaissances et des réseaux de commercialisation étendus. Pour les détracteurs de l'agroécologie, c'est peine perdue. Pour ses défenseurs au contraire, il s'agit d'un pari réalisable, à condition d'être soutenu. C'est là qu'intervient le rôle du consommateur et celui de l'Etat.

Contrairement à une idée reçue, il existe une portion suffisante de ménages marocains ayant des bourses capables de supporter le surcout éventuel de la production biologique. D'une part, c'est le choix des postes de dépenses, actuellement influencé par les publicités au profit des produits manufacturés et du fast-food, qui limite le nombre de consommateurs actuels. Selon cet agro-écologiste « les Marocain.e.s préfèrent encore dépenser davantage pour une voiture ou pour un salon plutôt que de dépenser un peu plus pour une nourriture saine »⁽²⁰⁾. Il ne s'agit donc pas d'une question de moyens mais de normes. La normalité actuelle est de consommer des produits conventionnels vendus dans les grands marchés. La recherche de produits agroécologiques existe dans la marginalité. D'autre part, ceux qui souhaitent consommer des produits durables peuvent rencontrer des difficultés pour trouver les bons circuits de commercialisation. Afin de susciter l'intérêt des consommateurs pour ce type de produits, les agroécologistes se sont organisés pour plaider en faveur d'un encadrement, par l'Etat, de ce type d'agriculture. Il s'agit notamment du RIAM et de FIMABIO, la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique (qui promeut essentiellement le bio certifié par l'Etat). Ce combat est récent, il s'est manifesté au cours de la dernière décennie, mais il a néanmoins débouché sur d'importants progrès.

Depuis 2013, il existe ainsi une loi permettant d'encadrer la production agricole biologique au Maroc : la loi 39-12⁽²¹⁾. Elle permet notamment à des productrices/eurs de certifier que leur production ne contient pas d'OGM, d'intrants de synthèse, et que les intrants naturels (cuivre, soufre...) éventuellement utilisés ont respecté un cahier des charges spécifique. La certification n'est toutefois pas aisée et requiert un effort financier conséquent⁽²²⁾. Outre les difficultés liées à

20- Entretien avec Houssein Zaoui, agroécologiste, membre du cabinet Agro challenge, Coordinateur du projet ASAP/FIMABIO, septembre 2020.

21- Loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques, promulguée par le dahir n°1-12-66 du 4 rabii I 1434 (16 janvier 2013), URL : http://www.onssa.gov.ma/images/reglementation/reglementation_connexe/LOI.39-12.FR.pdf

22- Entretien avec Houssein Zaoui, agroécologiste, membre du cabinet Agro challenge, Coordinateur du projet ASAP/FIMABIO, septembre 2020.

l'achat des intrants (qui ne sont pas subventionnés), l'agriculture biologique certifiée doit en principe être fondée sur la culture de semences biologiques/paysannes. Or ce type de semences est très difficile à trouver en raison du monopole des semenciers industriels, tandis que les cultivateurs particuliers de semences biologiques ne sont pas autorisés à les vendre. Il existe donc une dérogation pour utiliser des semences standards non traitées, ce qui altère de fait le projet, sur le fond. De plus, afin qu'ils ne soient pas contaminés ou échangés avec d'autres produits non biologiques, la loi impose de protéger les produits bio avec des emballages, souvent plastifiés, ce qui va aussi à l'encontre d'une démarche protectrice de l'environnement.

Il en résulte que la plupart des agroécologistes ne se considèrent pas comme des cibles positives des politiques publiques. Pour Amine David Rezrazi, agriculteur spécialisé en permaculture dans la région de Doukkala, il n'y a aucun doute : « le programme agricole Marocain, c'est pour les cultures intensives, pas pour l'agroécologie »⁽²³⁾. Pendant sept ans, Amine David Rezrazi conduisait un élevage intensif de bovins de façon conventionnelle, avant de se tourner vers la permaculture. « J'ai toujours eu envie de vivre dans un espace plutôt naturel, autonome au niveau énergétique », explique-t-il, « dans le cadre de mes recherches, je suis tombé sur la permaculture. J'ai donc choisi de combiner ma profession à mon bien être. Aujourd'hui je vends mes paniers, mon miel, et des animaux. Cependant, je n'ai jamais profité des subventions. J'ai toujours cherché à les avoir, j'ai fini par laisser tomber car ça n'aboutissait à rien. Je n'ai pas quelque chose qui intéresse le programme marocain »⁽²⁴⁾. Néanmoins, lui comme beaucoup d'autres nuancent cette carence des programmes nationaux, admettant que certains projets servent tout de même l'environnement, à défaut de servir l'agro-écologiste lui-même. Salaheddine El Azzouzi, agro-écologiste de la région de Ouezzane, reconnaît par exemple que « les programmes de plantation d'arbres du département des Eaux et Forêts accompagnent indirectement l'agroécologie »⁽²⁵⁾.

Afin de pallier ces difficultés et aussi pour promouvoir les valeurs holistiques de l'agroécologie, le RIAM a travaillé sur son propre label selon le modèle SPG (Système Participatif de Garantie), avec l'appui de la Fondation crédit agricole du Maroc pour le développement durable. Il s'agit d'un système de garantie et de qualité ancré localement. Dénommé « Agroécologie Maroc », ce label repose sur la participation bénévole des agricultrices/eurs, des consommatrices/eurs et des intermédiaires de distribution. Ces acteurs labellisent collectivement sur une base d'échange et de confiance, ce qui permet une alternative à l'absence d'encadrement étatique. Développé en Europe et en Amérique latine durant les années 1980, ce système a été récemment introduit au Maroc. En 2018, le RIAM a lancé une phase pilote du Label « Agroécologie Maroc » dans la région de Rabat, avant de s'étendre dans la région de Marrakech en 2020.

Il existe donc une différence importante entre la certification Bio encadrée par l'Etat et le label Agroécologie proposé par ce réseau associatif. Selon l'ancienne Présidente du RIAM « la certification de l'agriculture biologique est un label public. Il est certainement beaucoup plus développé que le label Agroécologie. Cependant les cahiers des charges sont différents. Pour nous, les agroécologistes, la biodiversité et la polyculture sont indispensables. Dans notre label on introduit d'autres composantes : une sur l'eau, une sur les déchets, et une autre sur le personnel qui travaille au niveau de la ferme. C'est un label plus large en termes de critère, il est aussi participatif et demande donc à évoluer chaque fois. A l'inverse le label bio, une fois fixé, reste le même jusqu'à modification de la loi. »⁽²⁶⁾.

Qu'ils soient sous forme de label ou de certification, il existe bien des cadres étatiques et non-étatiques permettant de reconnaître l'agriculture durable, résumés dans le tableau ci-dessous. Si les partisans de l'agriculture biologique industrielle et les partisans de l'agroécologie et de la permaculture n'ont toutefois pas les mêmes visions, leur débat démontre en soi qu'une évolution normative est en cours d'opération. Comme le constate Fettouma Djerrari Bendabdenbi, fondatrice de l'association Terre et Humanisme Maroc : « L'agroécologie et l'agriculture biologique sont compatibles et complémentaires. Nous avons besoin de protéger l'environnement, mais nous avons aussi besoin de créer de la valeur ajoutée pour pouvoir exporter. Toutes les formes d'agriculture durables sont intéressantes. Certes, certaines sont davantage orientées business. Mais peut-on se passer de business ? Je ne sais pas »⁽²⁷⁾.

23- Entretien avec David Amine Rezrazi, agroécologiste, Région de Doukkala, Septembre 2020.

24- Idem.

25- Entretien avec Salaheddine El Azzouzi, formateur et producteur agroécologiste, Région de Ouezzane, Septembre 2020

26- Entretien avec Annie Mellouki, ancienne Présidente du RIAM, Région de Rabat, Novembre 2020.

27- Entretien avec Fettouma Djerrari Bendabdenbi, Fondatrice de Terre et Humanisme Maroc et agroécologiste, Région de Casablanca, Novembre 2020.

L'existence des lois et des projets mentionnés dans le tableau ci-dessous promet de fait des possibilités de développements futurs. A titre d'exemple, un contrat programme étatique pour l'agriculture biologique a été mis en œuvre sur la période 2011-2020. Il s'agit du premier programme spécifiquement dédié à ce domaine. Il prévoyait notamment, au moment de son lancement, la création de 9 millions de journées de travail (JT) à l'horizon 2020 contre 1 million de JT en 2012⁽²⁸⁾, et la multiplication par dix de la superficie plantée de façon biologique⁽²⁹⁾. Pour Fatima Zahra El Miri, cadre supérieure au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, « il n'y a pas de doute : dans ce domaine, le ministère veut voir le nombre d'agriculteurs augmenter »⁽³⁰⁾. Les difficultés résident dans le fait que la réglementation est très stricte et que le « Bio » est réservé à des investisseurs et des consommateurs possédant un haut niveau de ressources financières.

Au-delà de l'Etat, le principal obstacle à la démocratisation de l'agroécologie demeure l'influence des lobbys de l'industrie agro-alimentaire, en particulier des semenciers, confortée par le choix de consommation des citoyens.



28- <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137637/document>

29- <https://www.fellah-trade.com/fr/developpement-durable/contrat-programme-2011-2020-filiere-biologique>

30- Entretien avec Fatima Zahra el Miri, cadre supérieure au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Région de Rabat, Novembre 2020.

Lois, décrets et programmes encadrant l'agriculture durable

2013	Loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques. Cette loi fixe les règles de production, de préparation et de commercialisation des produits agricoles et aquatiques issus du mode de production biologique et détermine les obligations des opérateurs qui entendent faire bénéficier leurs produits de label «produit biologique» ⁽³¹⁾ .
2014	Décret n°2-13-358 fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission nationale de la production biologique, conformément à la loi n°39-12. La Commission est chargée de donner son avis sur l'homologation des cahiers des charges types relatifs à la production biologique ; l'homologation du logo à apposer sur les produits biologiques ; et l'octroi ou le retrait des agréments des organismes de contrôle et de certification ⁽³²⁾ .
2015	Décret n°2-13-359 pris en application de la loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques. Il prévoit des conditions générales de production biologique et un système de contrôle et de certification des produits biologiques ⁽³³⁾ .
2017	- Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°271-15 portant homologation et publication du cahier des charges type relatif à la production biologique des produits végétaux ⁽³⁴⁾ . - Arrêté du MAPMDREF n°2974-17 fixant les conditions spécifiques des modes d'élevages avicoles biologiques ⁽³⁵⁾ . - Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3206-17 portant homologation et publication du cahier des charges type relatif aux produits alimentaires et aux aliments pour animaux préparés selon le mode de production biologique ⁽³⁶⁾ .
2018	Agriculture biologique marocaine certifiée et efficiente depuis septembre 2018.
2018	Développement d'un Label «Agroécologie Maroc» par le RIAM (Réseau des Initiatives Agro-écologiques au Maroc) par une première campagne de 16 fermes labellisées en 2018.

31- Loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques, promulguée par le dahir n°1-12-66 du 4 rabii I 1434 (16 janvier 2013), ONSSA, URL : http://www.onssa.gov.ma/images/reglementation/reglementation_connexe/LOI.39-12.FR.pdf

32- Décret n°2-13-358 du 8 jourmada I 1435 (10 mars 2014) fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission nationale de la production biologique, ONSSA, URL : http://www.onssa.gov.ma/images/reglementation/reglementation_connexe/SDOQ/DEC.2-13-358.FR.pdf

33- Décret n°2-13-359 du 8 jourmada I 1435 (10 mars 2015) pris en application de la loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques, ONSSA, URL : http://www.onssa.gov.ma/images/reglementation/reglementation_connexe/SDOQ/DEC.2-13-359.FR.pdf

34- Agriculture biologique, ONSSA, URL : <http://www.onssa.gov.ma/fr/195-reglementation/972-agriculture-biologique>

35- Idem, URL : <http://www.onssa.gov.ma/fr/195-reglementation/972-agriculture-biologique>

36- Idem, URL : <http://www.onssa.gov.ma/fr/195-reglementation/972-agriculture-biologique>



Un domaine prometteur

En dépit de ses difficultés, l'agroécologie est un domaine prometteur. Au fur et à mesure que les idées reçues sur le prix ou l'intérêt d'une consommation écologique s'estompent, le nombre de consommateurs et de producteurs augmente. Si les consommateurs de produits agroécologiques au Maroc étaient majoritairement des résidents étrangers, la part des Marocains est aujourd'hui plus importante. Cette nouvelle vague de consommateurs fait le choix conscient d'une augmentation du budget alloué à la nourriture saine et de l'adaptation de leurs repas aux produits de saison.

Pour ne compter que l'agriculture biologique, entre 2010 et 2020, les superficies cultivées sont passées de près de 4000 hectares à près de 10 000 hectares⁽³⁷⁾. A cela s'additionnent les parcelles dites "spontanées" (c'est à dire qui n'ont pas été plantées par les humains), certifiées biologiques, estimées en 2020 à 180 000 hectares⁽³⁸⁾. Ces chiffres ne prennent pas en compte les parcelles cultivées dans un esprit agro-écologiste non certifiées par le RIAM. L'ensemble des terres cultivées dans une démarche biologique, agroécologique, de permaculture ou d'agriculture régénérative présente donc une grande diversité de production.

Par ailleurs, les types d'exploitations elles-mêmes sont de plus en plus diversifiées. Certaines constituent des exploitations essentiellement destinées à l'exportation de produits. D'autres forment des jardins de productrices/eurs particuliers qui combinent la vente de paniers bio et la restauration ou les visites à but éducatif. Il est possible de trouver également des jardins d'orphelinat financés grâce à des campagnes de crowdfunding⁽³⁹⁾ et d'autres soutenues par le secteur associatif à l'exemple de SOS Village⁽⁴⁰⁾.

37- Chiffres de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique, Site web consulté en septembre 2020 : <https://fimabio.ma/au-maroc/>

38- <http://www.agri-mag.com/2020/01/journee-nationale-de-reflexion-autour-de-la-filiere-biologique-au-maroc/>

39- Entretien avec Julien Sainsaulieu, Consultant en agroécologie, Région de Marrakech, Septembre 2020.

40- Entretien avec Fettouma Djerrari Bendabdenbi, Fondatrice de Terre et Humanisme Maroc et agroécologiste, Région de Casablanca, Novembre 2020.



© Yusra Abourabi

Superficies d'agricultures biologique au Maroc en 2018⁽⁴¹⁾

Mode de culture	Superficie en hectares
Superficie cultivée certifiée	9 500
Superficie cultivée en conversion	980
Superficie certifiée des plantes spontanées	273 000
Total	282 480

Source : DDFP/DL



© Yusra Abourabi

41 - Chibane Allal, « La filière biologique au Maroc : état des lieux et stratégies de développement », Rapport, Ministère marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Ministère allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture, Mai 2020.

Recommandations aux décideurs

Les productrices/eurs agroécologistes au Maroc ont, en principe, accès aux mêmes types d'aides et de subventions que les producteurs conventionnels. Cependant, ces aides ne leurs sont pas toutes utiles tandis que des aides spécifiques seraient bienvenues. Par exemple, si un.e agroécologiste utilise effectivement les systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte et procède parfois à l'achat de filets de protection, elle/il n'a pas nécessairement besoin des autres matériels destinés à l'agriculture industrielle. Pour promouvoir l'agroécologie, les aides accordées doivent donc être spécifiques. Il s'agit notamment de :

- La formation des agricultrices/eurs aux techniques de culture agroécologique pour encourager la transition des paysans vers une agriculture durable.
- La facilitation de la production et de la circulation de semences paysannes (biologiques).
- La subvention de petit matériel.
- L'octroi de compensations financières aux agriculteurs qui souhaitent transiter du modèle conventionnel à l'agroécologie, pendant la durée de régénération de la terre.
- La sensibilisation des consommateurs et la facilitation de réseaux de commercialisation de paniers agroécologiques.
- Le développement de la recherche scientifique permettant l'innovation dans les techniques agroécologiques.
- La facilitation de l'accès au foncier à des fin agroécologistes.
- Le regroupement et le partage des informations sur les productions et les parcelles exploitées sur des supports numériques publics.
- Le développement des filières de compostage biologique locales.

Tous les agroécologistes ne recherchent pas forcément des aides étatiques. Certains d'entre eux considèrent qu'il s'agit d'une cause perdue et souhaitent simplement ne pas être une cible des programmes d'industrialisation agricole. Cela renvoie néanmoins à la délimitation de zones agroécologiques protégées qui ne peuvent faire l'objet d'une exploitation conventionnelle dans un rayon précis. Or cette mesure constitue aussi, en soi, une forme d'implication et de planification de l'Etat.

Il apparait donc, d'un point de vue politique, que l'agro-écologiste perçu comme un marginal face à une normalité agricole étatisée promeut en réalité davantage l'Etat que l'agriculteur conventionnel. En effet ce dernier s'inscrit dans une logique néolibérale qui peut accentuer la dépendance de l'Etat face aux firmes agro-chimiques multinationales tandis que l'agro-écologiste favorise la planification sociale et économique étatique.



Conclusion : penser en termes de mix agricole

Le marché du bio et des produits agroécologiques sont tous deux en pleine expansion. Actuellement près d'une quinzaine de supermarchés et de restaurants proposent ce type de produits. Selon une estimation du *Research Institute of Organic Agriculture* basé en Suisse⁽⁴²⁾, et qui travaille de concert avec le Ministère marocain de l'agriculture, le marché du bio demeurera pour le moment un marché de niche, mais il touchera tout de même près de 1% de la population, soit 350 000 personnes sur 35 millions d'habitants, ce qui n'est pas négligeable.

La dimension de niche est souvent utilisée comme argument pour démontrer que l'agroécologie ne peut participer à la sécurité alimentaire. Pourtant, l'existence d'un marché durable n'est pas incompatible avec l'agriculture conventionnelle, de la même façon que l'existence d'un sous-marché agroécologique n'est pas incompatible avec le sous-marché du bio certifié. Au contraire, la diversification des types et des lieux de production permet d'assurer une continuité et durabilité de celle-ci. Elle permet aussi de renforcer la souveraineté alimentaire des Etats. Le bon fonctionnement de tous ces types de marchés dépend avant tout de la planification et la délimitation par l'Etat de zones dédiées ainsi que d'un encadrement qui permet leur reconnaissance par des labels et des certifications.

La réponse au débat sur le choix du modèle agricole à privilégier réside certainement dans la notion de « mix agricole ». Pour lutter contre le réchauffement climatique et participer à la durabilité des économies productives, la diversification est essentielle. Dans le domaine des énergies, un mix énergétique renvoie à l'utilisation de sources énergétiques diversifiés, à la fois durables et fossiles, combinant éventuellement le gaz, le solaire, le pétrole, l'éolien, le nucléaire, l'organique ou encore l'hydraulique de façon à converger progressivement vers des énergies renouvelables. Dans le domaine agricole, la notion de « mix », qui à ce stade n'est pas utilisée comme un concept déterminant dans les politiques publiques internationales ou au sein des sphères de négociations climatiques, pourrait faire l'objet d'une réflexion approfondie.

42- Research Institute of Organic Agriculture FiBL, « Étude de faisabilité de la mise en place par la FIMABIO d'un service d'appui à la commercialisation au profit de ses adhérents », Fricket Rabat, avril 2019, 38 pages.



Bibliographie

- Bossenbroek, Lisa ; Errahj, Mostafa ; et Alime, Najoua El. « Les nouvelles modalités du travail agricole dans le Saïss au Maroc : l'émergence des inégalités identitaires entre l'ouvrier et l'ouvrière ? » In : Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation, Casablanca : Centre Jacques-Berque, 2015, URL : <https://books.openedition.org/cjb/1054?lang=fr>
- Chibane Allal, « La filière biologique au Maroc : état des lieux et stratégies de développement », Rapport, Ministère marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Ministère allemand de l'Alimentation et de l'Agriculture, Mai 2020.
- *Chiffres de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique*, FIMA BIO, URL : <https://fimabio.ma/au-maroc/>
- « Contrat-programme 2011-2020 entre l'Etat et la filière biologique », Fellah Trade, URL : <https://www.fellah-trade.com/fr/developpement-durable/contrat-programme-2011-2020-filiere-biologique>
- Déclaration de Slim Kabbaj, Président du Club des Entrepreneurs Bio (CEBio), pour le Matin TV en marge du salon «Bio Expo Maroc», Casablanca, 21 juin 2019. URL : https://www.youtube.com/watch?v=-G_oHiGvidQ
- Décret n°2-13-358 du 8 jourmada I 1435 (10 mars 2014) fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission nationale de la production biologique, ONSSA, URL : http://www.onssa.gov.ma/images/reglementation/reglementation_connexe/SDOQ/DEC.2-13-358.FR.pdf
- Décret n°2-13-359 du 8 jourmada I 1435 (10 mars 2015) pris en application de la loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques, ONSSA, URL : http://www.onssa.gov.ma/images/reglementation/reglementation_connexe/SDOQ/DEC.2-13-359.FR.pdf
- FAO, « Boom de l'agroalimentaire: vers une vision cohérente », avril 2007, URL : <http://www.fao.org/ag/fr/magazine/0704sp3.htm>
- Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique, FIMA BIO, URL : <https://fimabio.ma/au-maroc/>
- Harbouze R., Pellissier J.-P., Rolland J.-P., Khechimi W. « Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc », CIHEAM-IAMM. 2019, pp.104. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137637/document>
- « Journée nationale de réflexion autour de la filière biologique au Maroc », Agriculture du Maghreb, URL : <http://www.agri-mag.com/2020/01/journee-nationale-de-reflexion-autour-de-la-filiere-biologique-au-maroc/>
- « La production biologique au Maroc », Agriculture du Maghreb, URL : <http://www.agri-mag.com/2017/04/la-production-biologique-au-maroc/>
- Loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques, promulguée par le dahir n°1-12-66 du 4 rabii I 1434 (16 janvier 2013), URL : http://www.onssa.gov.ma/images/reglementation/reglementation_connexe/LOI.39-12.FR.pdf
- Réglementation de l'Agriculture biologique, Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires ONSSA, URL : <http://www.onssa.gov.ma/fr/195-reglementation/972-agriculture-biologique>
- Research Institute of Organic Agriculture FiBL, « Étude de faisabilité de la mise en place par la FIMABIO d'un service d'appui à la commercialisation au profit de ses adhérents », Fricket Rabat, avril 2019, 38 pages.
- R. Harbouze, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi. *Rapport de synthèse sur l'agriculture au Maroc*. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.104. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137637/document>

- Rolle Florence, « Allocution de la Représentante de la FAO au Maroc », Conférence CAM-FAO-FIMABIO « L'agriculture durable, plusieurs voies pour une croissance inclusive et écologique », organisée en marge du SIAM, Meknès, avril 2019.

Entretiens

- Entretien avec Abdelaziz Rami, agroécologiste, Région de Meknès, septembre 2020.
- Entretien avec Ahmed Hakimi, Agriculteur et formateur en agroécologie, Région de Casablanca, septembre 2020.
- Entretien avec Annie Mellouki, ancienne Présidente du RIAM, Région de Rabat, novembre 2020.
- Entretien avec Catherine Fillipone, Membre du RIAM, Région de Rabat, septembre 2020.
- Entretien avec David Amine Rezrazi, agroécologiste, Région de Doukkala, septembre 2020.
- Entretien avec Fatima Zahra el Miri, cadre supérieure au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Région de Rabat, novembre 2020.
- Entretien avec Florence Rolle, Représentante de la FAO au Maroc, Région de Rabat, Novembre 2020.
- Entretien avec Fettouma Djerrari Bendabdenbi, Fondatrice de Terre et Humanisme Maroc et agroécologiste, Région de Casablanca, novembre 2020.
- Entretien avec Houssein Zaoui, agroécologiste, membre du cabinet Agro-challenge, Coordinateur du projet ASAP/ FIMABIO, septembre 2020.
- Entretien avec Imane Taime, Directrice de la fondation Norsys, Région de Marrakech, Novembre 2020.
- Entretien avec Jean Isbecque, Ingénieur agronome en sciences du sol, Responsable Technique de la Coopérative maroco-africaine d'agroécologie, Directeur du BEE (Bureau d'Etudes pour l'Environnement), Rabat, septembre 2020.
- Entretien avec Julien Sainsaulieu, Consultant et formateur en Agroécologie, Région de Marrakech, septembre 2020.
- Entretien avec Rachida Mehdioui, Présidente du Réseau des Initiatives Agro-écologiques au Maroc (RIAM), Région de Rabat, novembre 2020.
- Entretien avec Raja Jbali, directrice de Terre et Humanisme Maroc, Région de Casablanca, novembre 2020.
- Entretien avec Redouane el Khallouki et visite de sa ferme agro-écologique, Région de Shoul, juillet 2020.
- Entretien avec Salaheddine El Azzouzi, formateur et producteur agroécologiste, Région de Ouezzane, septembre 2020.
- Entretien avec Souhad Azzenoud, Agroécologiste, Région de Fès, septembre 2020.
- Entretien avec Zineb Benrahmoune, Agroécologiste, Région de Shoul, septembre 2020.





À propos de l'étude

Cette publication présente l'état de l'agroécologie au Maroc. Elle a pour objectif de susciter une réflexion élargie sur le sens normatif de l'agroécologie comme modèle agricole. Cette publication a été réalisée par Pr. Yusra Abourabi, dans le cadre du programme transformAfrica : Vers une transformation écologique et sociale en Afrique, en collaboration avec le Réseau d'initiatives d'agroécologie au Maroc (RIAM).

Auteurs : Yusra Abourabi, professeure de science politique à l'Université Internationale de Rabat

Editeur : Heinrich-Böll-Stiftung Rabat - Maroc

Coordination : Soufyane Fares et Rachida Mehdioui

Date de Publication : Décembre 2020

Conception et Impression : Napalm



Publié par la Heinrich-Böll-Stiftung Rabat - Maroc, 2020.

Vous êtes autorisé à partager, distribuer et communiquer ce matériel par tous les moyens et sous tous formats, selon les conditions suivantes : Attribution - Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien et indiquer si des modifications ont été effectuées ; Pas d'utilisation commerciale - Vous n'êtes pas autorisé à vendre tout ou une partie du matériel composant cette œuvre ; Pas de modifications - dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'œuvre modifiée.

La Fondation Heinrich Böll Rabat - Maroc ne peut être tenue pour responsable de l'usage de ce document par de tierces parties.

TransformAfrica est un programme pluriannuel de la Fondation Heinrich Böll Rabat qui vise à mettre en place un réseau transnational composé d'experts, d'activistes et de praticiens de toute l'Afrique travaillant sur différents aspects des processus de transformation socio-écologique, à renforcer la narration d'une transformation participative, juste et durable et à encourager les débats publics sur le développement et la mise en œuvre de nouvelles politiques sociales et environnementales.

Pour en savoir plus : <https://ma.boell.org/fr/sofi-3-0>

Facebook : <https://www.facebook.com/transformAfricaprogram/>